

Comment l'accès à la contraception des femmes migrantes est-il organisé?

Autor(en): **Sieber, Christine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch**

Band (Jahr): **115 (2017)**

Heft 10

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-949765>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Comment l'accès à la contraception des femmes migrantes est-il organisé?

Une enquête réalisée par Santé Sexuelle Suisse fait ressortir les importantes disparités entre les cantons sur la manière d'accompagner les requérantes d'asile dans le domaine de la contraception. Par ailleurs, le taux des interruptions de grossesse chez les femmes migrantes est plus élevé que chez les Suissesses. De fait, les défis à relever dans le domaine de la contraception ne sont pas nouveaux pour les sages-femmes, qui y sont souvent confrontées.

Christine Sieber

La question du financement de la contraception est la même pour toutes les femmes, qu'elles soient de nationalité suisse ou étrangère: les contraceptifs sont à leur charge, ils ne sont pas remboursés par l'assurance-maladie obligatoire. Pour nombre de femmes et de familles disposant d'un budget restreint, cette situation est problématique et les oblige à faire des choix limités à leurs maigres ressources: des moyens contraceptifs sûrs mais coûteux ou des chaussures d'hiver pour la fille? Les conditions précaires, de travail et de vie, touchent en effet particulièrement les femmes et les familles en situation de migration. En 2015, en affichant 11,7%, le taux de pauvreté des personnes de nationalité étrangère originaires de pays non européens était ainsi nettement plus élevé que celui de l'ensemble de la population (Office fédéral de la statistique, OFS, 2017).

Projet «Financement de moyens contraceptifs»

Le taux de pauvreté plus élevé des personnes migrantes et, partant, le manque de ressources financières nécessaires à l'acquisition de contraceptifs, a également été constaté dans le cadre d'un projet de Santé Sexuelle Suisse (SSCH). Grâce à un don privé unique octroyé à la Fondation pour le financement de contraceptifs, les centres de santé sexuelle et planning familial ont eu la possibilité de venir en aide à des femmes, des hommes et des jeunes se trouvant dans une situation sociale ou financière difficile. Sur près de 60 requêtes déposées,

plus de la moitié portait sur des femmes ou des familles en situation de migration. Toutes, pratiquement, souhaitaient une méthode de contraception sûre et durable (SSCH, 2017).

Défis et limites

Le souci financier fait partie des nombreux défis qui se posent lors des entretiens conseil sur la contraception des personnes migrantes. Parfois, il peut aussi arriver que les personnes intermédiaires ne soient pas les bonnes. Dans les centres pour requérants d'asile, par exemple, parler de questions taboues comme la sexualité et la santé sexuelle n'est pas chose aisée. Dans leurs réponses à une enquête de SSCH, certains cantons ont relevé cette difficulté. Ainsi, plusieurs centres d'asile collaborent étroitement avec les centres spécialisés en santé sexuelle (SSCH, 2017).

Le rapport met également en évidence la diversité cantonale en matière d'aide au financement de moyens contraceptifs pour les requérantes d'asile. Entre les cantons qui prennent en charge les contraceptifs prescrits médicalement et d'autres qui n'entrent pas en matière, l'éventail est large.

Des malentendus peuvent aussi entraîner de fâcheuses conséquences, particulièrement chez les requérantes d'asile qui n'ont que peu de connaissances d'une langue nationale. Après le vaccin de la rubéole, par exemple, le message précisant que la femme ne «devrait pas tomber enceinte» pourrait être mal interprété, le vaccin être faussement compris comme une injection trimestrielle, et la femme croire ainsi qu'elle ne «pourra pas tomber enceinte».

Les requérantes d'asile sont en outre confrontées à des questions vitales: pourront-elles rester en Suisse ou seront-elles renvoyées? Comment vont leurs proches restés au pays? Elles doivent surmonter des traumatismes vécus dans leur pays ou sur le chemin de l'exil. Penser à leur propre santé ou à la contraception n'est le plus souvent pas une priorité.

A prendre en compte lors d'un entretien conseil

Nombre de migrantes et de migrants connaissent déjà certains moyens de contraception comme par exemple le dispositif intra-utérin (stérilet au cuivre) ou l'injection trimestrielle, ou encore le préservatif ou la pilule. L'entre-

Auteure



Christine Sieber, travaille auprès de la Fondation Santé Sexuelle Suisse. Elle est en charge de divers projets liés à la migration, ainsi qu'au domaine accès et savoir. Elle a travaillé auparavant durant plusieurs années en tant que conseillère et formatrice en santé sexuelle au centre de santé sexuelle de l'Hôpital de l'Île à Berne.

christine.sieber@sante-sexuelle.ch
www.sante-sexuelle.ch

tien conseil permet de revoir ces notions, de les corriger le cas échéant, de fournir des compléments d'information précis sur l'efficacité et les effets secondaires, mais également de présenter d'autres méthodes. Le recours à la contraception d'urgence («pilule du lendemain») après un rapport non protégé n'est en revanche pas très connu. Il convient dès lors de transmettre toutes les indications utiles concernant les délais et les lieux d'accès possibles à cette contraception.

Tout comme pour les femmes d'ici, certaines méthodes suscitent des réserves: la crainte de prendre du poids, par exemple, est tout aussi présente chez les migrantes que chez les Suissesses. La régularité du cycle, par contre, peut être un facteur décisif, les règles étant vécues comme purificatrices. C'est pourquoi la remise de dispositifs intra-utérins et d'autres moyens de contraception aux progestatives seules, susceptibles d'entraîner des irrégularités de cycle et des saignements intermédiaires, devrait toujours s'accompagner d'une bonne explication et de toutes les indications nécessaires. La plateforme www.sex-i.ch fournit des informations en plus de dix langues sur toutes les méthodes de contraception, y compris la contraception d'urgence, ainsi que sur d'autres thèmes liés à la santé sexuelle (grossesse, infections sexuellement transmissibles, anatomie, etc.).

Le mari, le partenaire, les parents, sont-ils d'accord d'opter pour la contraception? Il peut arriver que les femmes ou les filles souhaitent se protéger sans que le partenaire ou la famille soit au courant. Dans ce cas, il convient de réfléchir à la manière de garantir cette discrétion (SSCH, 2013).

Liens avec les professionnel-le-s de la santé

Le nombre des naissances s'est à nouveau accru en 2016 (+1,5%). Cette progression résulte essentiellement d'une augmentation du nombre de nouveau-nés de nationalité étrangère (OFS, 2017). Le nombre des interruptions de grossesse est également plus élevé chez les femmes étrangères. Le taux d'avortements est deux à trois fois plus élevé que celui des Suissesses (OFS, 2015).

Lors d'une grossesse, d'un accouchement ou d'une interruption de grossesse, les femmes en situation de migration sont plus fréquemment en contact avec des médecins, des sages-femmes, des conseillères et conseillers en santé sexuelle et planning familial, ainsi que des professionnel-le-s du conseil familial. Ce sont autant d'opportunités qui permettent de transmettre des informations et du conseil autour de la santé de la mère et celle de l'enfant, sur la santé sexuelle en général, et de clarifier en particulier les besoins liés à la contraception. C'est aussi la chance pour l'usagère de bénéficier d'un entretien en toute confiance avec une personne compétente et, pour les professionnel-le-s de la santé, de faire de la prévention.

Qui finance la contraception?

Comment accompagner et soutenir les requérantes d'asile et les migrantes dans leur volonté de mettre en place une contraception sûre est une question qui intéresse en premier lieu les femmes concernées, mais qui relève aussi des services sociaux, des centres d'asile, des personnes accompagnantes bénévoles, et des professionnel-le-s de la santé comme les sages-femmes et les

conseillères et conseillers en santé sexuelle. Le défi s'amplifie d'ailleurs à mesure que s'accroît le nombre de réfugiés et la pression du frein aux dépenses.

Il n'est malheureusement pas possible d'émettre une recommandation générale en la matière. Cependant, il vaut la peine de vérifier si la femme concernée est suivie par un service social ou une organisation d'entraide pour l'asile qui prendrait en charge la contraception. Des requêtes peuvent également être déposées auprès de fondations entrant en matière pour le financement de contraceptifs.

Des centres de santé sexuelle vous viennent en aide

Il peut être fort utile d'entrer en contact avec les centres régionaux de santé sexuelle et planning familial et ce, pour diverses raisons:

- Les centres de santé sexuelle disposent parfois de fonds propres pour le financement de contraceptifs ou s'engagent à déposer des requêtes auprès de fondations.
- Les centres proposent gratuitement du conseil en grossesse et en interruption de grossesse.
- La majorité des centres proposent des conseils (gratuits) en contraception.
- Les centres médicalisés sont en mesure de prescrire des contraceptifs et proposent des contraceptifs de longue durée.
- Les préservatifs sont disponibles dans pratiquement tous les centres de conseil en santé sexuelle. Certains proposent le préservatif féminin.
- Plusieurs centres délivrent au moins une méthode de contraception d'urgence.
- Plusieurs centres proposent de l'information sexuelle pour des groupes, notamment pour les requérants d'asile ou les personnes en situation de migration.
- Plusieurs centres proposent au moins un test de dépistage d'infections sexuellement transmissibles.

Le répertoire des centres de santé sexuelle et planning familial est disponible sous:

www.sante-sexuelle.ch/fr/centres-de-conseil

Références

Office fédéral de la statistique (2017) Pauvreté en Suisse: actualisation des indicateurs 2015.

Santé Sexuelle Suisse (2017) Rapport «Requêtes pour le financement de contraceptifs».

Santé Sexuelle Suisse (2017) Rapport «Contraception: quel accès pour les requérantes d'asile?».

Santé Sexuelle Suisse (2013) Guide à l'usage des professionnel-le-s «Le conseil en santé sexuelle et reproductive pour les migrantes et les migrants».

Office fédéral de la statistique (2017) Mouvement naturel de la population 2016. www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > 29. 6. 2017 > Mouvement naturel de la population 2016 (communiqué de presse).

Office fédéral de la statistique (2015) Statistiques des interruptions de grossesse 2016.